

## FICHE DE POSTE

### Agent de Développement Responsable sportif

<b>Lieu d'exercice de l'activité</b>	Département du Gers avec des interventions ponctuelles dans les autres départements de la Région Midi-Pyrénées.
<b>Type de contrat</b>	CDI Temps Partiel
<b>Convention collective</b>	Convention collective sur Sport.
<b>Rémunération</b>	510.55 euros Brut
<b>Temps de travail</b>	10h30 heures par semaine.
<b>Autres conditions</b>	Véhicule indispensable (frais kilométriques pris en charge)

Placée sous l'autorité du président du comité, il sera chargé de mettre en œuvres les actions retenues par le comité pour l'application de la politique établie par le Comité National des quilles au maillet.

Il relève du groupe 3 de la CCNS.

#### Missions principales

- Permettre au plus grand nombre et en particulier au public éloigné de la pratique (public féminin, sport santé, QPV...) de pratiquer les quilles au maillet en réalisant des cycles d'apprentissages au sein des structures scolaires et périscolaires ainsi que tout autres structures sportives ou de loisirs susceptibles d'accueillir une telle pratique (CLAE, MJS, foyers ruraux...);
- Aider à la création d'écoles de quilles au maillet, dans le respect du plan de développement, en instaurant une pratique régulière sur un territoire défini afin de fidéliser un public susceptible de se réunir au sein d'un club sportif, en détectant puis en formant les acteurs citoyens les plus impliqués et donc les plus susceptibles de devenir les futurs dirigeants de ces structures ;
- Accompagner (aide à la structuration, aide à la définition des axes stratégiques de développement, etc...) les écoles de quilles au maillet existante dans le respect du plan de développement ;
- Former les dirigeants, éducateurs, arbitres et juges qui œuvrent ou vont œuvrer dans ces structures ;
- Apporter des ressources financières au comité afin de favoriser son développement en facturant des prestations de services d'organisation et de réalisation d'activités quilles, en organisant, ou en participant à l'organisation d'évènements permettant de recueillir ces ressources (Loto, évènements festifs...);
- Assurer la réalisation et le suivi administratif des dossiers de subventions ;
- Réaliser des actions de communication externe du comité du Gers (Animation du site internet, réalisation de plaquettes publicitaires...);

## **Autonomie, responsabilité, technicité**

### **Responsabilité :**

Il est responsable de la seule qualité d'exécution des missions qui lui sont confiées :

- Garantir la bonne utilisation des installations et du matériel mis à sa disposition,
- Garantir la sécurité des pratiquants pendant la durée de la séance (initiation, stages...),
- Répondre aux attentes des adhérents (diversité des séances, progression...),
- Garantir le respect de la politique sportive.

Il n'a pas la responsabilité en termes d'encadrement d'autres salariés mais peut être amené à exercer une mission de conseil (notamment la fonction de tuteur de stagiaires).

### **Autonomie, initiative :**

Il est capable d'exécuter des tâches comportant un savoir-faire technique spécialisé :

- Il organise son activité en fonction des directives du Président et de la politique sportive du Comité Départemental,
- Il suit les consignes qui lui sont données (durée des séances, programme, ...).

Il est placé sous l'autorité du Président, qui exerce un contrôle continu des missions confiées

### **Technicité :**

Il possède une bonne maîtrise des compétences liées à sa fonction d'agent de développement :

- les connaissances sportives de sa discipline,
- les règles encadrant sa discipline (législation, réglementation, sécurité, etc...),
- les connaissances relatives aux techniques d'enseignement et d'encadrement de groupes.
- Des capacités en termes d'organisation et de communication et de synthèse.